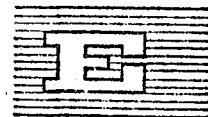


NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1279
5 janvier 1977
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-quatrième session
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

ETAT DES PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Note du Secrétaire général

1. A sa trente-troisième session, la Commission des droits de l'homme était saisie d'une note du Secrétaire général (E/CN.4/1227) sur l'état du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
2. Dans sa résolution 2 (XXXIII), du 18 février 1977, la Commission des droits de l'homme a accueilli avec une profonde satisfaction l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif s'y rapportant. Elle a demandé à tous les Etats de prendre des mesures législatives ou autres pour assurer la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales prévus dans les Pactes, invité les Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques à envisager de faire la déclaration prévue à l'article 41 de ce Pacte et prié le Secrétaire général de continuer à informer la Commission des droits de l'homme, à chacune de ses sessions, de tout fait nouveau intervenu quant à la ratification et l'application des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que du Protocole facultatif. La présente note a été établie en réponse à cette demande.
3. Avant que la Commission n'adopte sa résolution 2 (XXXIII), la Guyane avait ratifié les deux Pactes, le 15 février 1977. Depuis, les deux Pactes ont été ratifiés par le Panama le 6 mars 1977, la Pologne le 16 mars 1977 et l'Espagne le 27 avril 1977. Les deux Pactes ont été signés par les Etats-Unis d'Amérique le 5 octobre 1977. Ainsi, au 31 décembre 1977, 46 Etats étaient devenus parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et 44 au Pacte international relatif aux droits civils et politiques; on trouvera aux annexes I et II la liste des Etats qui avaient signé ou ratifié les Pactes ou qui y avaient adhéré, ainsi que les dates de leur signature, de leur ratification ou de leur adhésion.

4. En outre, le 8 mars 1977, le Panama a ratifié le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Au 31 décembre 1977, 16 Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques étaient devenus parties au Protocole facultatif s'y rapportant; on trouvera à l'annexe III la liste des Etats qui avaient signé ou ratifié le Protocole facultatif ou qui y avaient adhéré, ainsi que les dates de leur signature, de leur ratification ou de leur adhésion.
5. Aux termes du paragraphe 8 de sa résolution 1988 (LX), du 11 mai 1976, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général d'établir, en coopération avec les institutions spécialisées intéressées, des directives générales pour les rapports que doivent présenter les Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les institutions spécialisées. Ces directives ont été établies et communiquées à tous les Etats parties. Dans la note verbale par laquelle il a transmis les directives, le Secrétaire général a prié les Etats parties, conformément à la résolution susmentionnée, de présenter leurs rapports correspondant à la première étape (droits faisant l'objet des articles 6 à 9 du Pacte) le 1er septembre 1977 au plus tard. Au 31 décembre 1977, les pays suivants avaient fait parvenir leur rapport : Allemagne, République fédérale d', Chili, Danemark, Equateur, Hongrie, Iran, Mongolie, Norvège, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Tunisie.
6. Il est prévu que le Conseil examinera à sa soixante-quatrième session les rapports présentés dans le cadre de la première étape du programme établi par sa résolution 1988 (LX), en date du 11 mai 1976. Copie des rapports déjà reçus a été transmise au Bureau international du Travail, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 16 du Pacte et au paragraphe 5 de la résolution susmentionnée.
7. Le Comité des droits de l'homme, créé en application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui est entré en vigueur le 23 mars 1976, a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 21 mars au 1er avril 1977, et sa deuxième session au siège de l'Office des Nations Unies à Genève, du 11 au 31 août 1977. Au cours de ces deux sessions, le Comité a adopté l'essentiel de son règlement intérieur provisoire. Il a, par ailleurs, examiné six des onze rapports présentés par les Etats parties en vertu de l'article 40 du Pacte. A cet égard, le Comité a adopté des directives générales concernant la forme et le contenu des rapports communiqués par les Etats parties en vertu dudit article. Ces directives ont pour objet d'assurer une présentation uniforme des rapports, ce qui permettra au Comité et aux Etats parties d'obtenir un tableau complet de la situation dans chaque Etat en ce qui concerne le respect des droits énoncés dans le Pacte. Le Comité a également examiné, en séances privées, les communications dont il était saisi en vertu du Protocole, et a pris des décisions quant à la procédure à suivre pour déterminer la recevabilité de ces communications.
8. Au 31 décembre 1977, les Etats parties ci-après avaient présenté les rapports visés à l'article 40 du Pacte, Allemagne, République fédérale d', Chili, Chypre, Danemark, Equateur, Finlande, Hongrie, Iran, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Maurice, Norvège, République arabe syrienne, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie et Tunisie.

9. Conformément à l'article 45 du Pacte, le premier rapport annuel du Comité des droits de l'homme 1/, portant sur les travaux de ses première et deuxième sessions, a été soumis à l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

10. Le Conseil économique et social a examiné le rapport du Comité, à sa 2 087ème séance, le 17 octobre 1977, à la reprise de sa soixante-troisième session. Il a entendu une déclaration du Directeur de la Division des droits de l'homme. Après un assez bref débat 2/, le Conseil a décidé, sur proposition de son Président, de prendre note du rapport du Comité et de le transmettre à l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, en même temps qu'un rapport concernant les incidences financières des travaux du Comité.

11. La Troisième Commission de l'Assemblée générale a examiné le rapport du Comité des droits de l'homme dans le cadre du point 81 a) de l'ordre du jour, au cours de sept séances tenues entre le 17 octobre et le 2 novembre 1977.

12. Abordant l'examen du rapport du Comité des droits de l'homme, la Troisième Commission a entendu une déclaration liminaire du Directeur de la Division des droits de l'homme. Elle était saisie d'un état sur les incidences financières des travaux du Comité des droits de l'homme présenté par le Secrétaire général (A/C.3/32/L.11).

13. Au cours de la discussion 3/, tous les représentants se sont déclarés satisfaits du rapport et félicités des travaux accomplis par le Comité au cours de ses deux premières sessions. Nombre d'entre eux ont souligné le soin et le souci du détail que le Comité avait apportés à sa tâche et qui, à leur avis, influeraient grandement sur le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. A cet égard, un certain nombre d'idées ont été émises touchant notamment les rapports entre le Comité et les organes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme, ainsi que le rôle du Conseil économique et social vis-à-vis du rapport du Comité.

14. Dans sa résolution 32/66, adoptée sur recommandation de la Troisième Commission, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport du Comité des droits de l'homme et s'est félicitée du sérieux avec lequel le Comité s'acquittait de ses fonctions. Elle a noté avec satisfaction que le Comité des droits de l'homme s'employait à dégager des normes uniformes quant à l'application des dispositions du Pacte et du Protocole facultatif s'y rapportant. Elle a prié le Secrétaire générale de tenir le Comité des droits de l'homme informé des activités de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 44 et rectificatif (A/32/44 et Corr.1).

2/ Pour un résumé de la déclaration et du débat, voir E/SR.2087.

3/ Pour un résumé de la discussion, voir A/C.3/32/SR.30 à 33 et 37.

15. Le Comité des droits de l'homme doit tenir sa troisième session au siège de l'Office des Nations Unies à Genève, du 16 janvier au 3 février 1978. Un Groupe de travail composé de cinq membres du Comité se réunira à Genève du 9 au 13 janvier 1978 : il sera chargé de formuler, à l'intention du Comité, des recommandations sur les conditions de recevabilité des communications soumises en vertu du Protocole.

Annexe I

LISTE DES ETATS QUI ONT SIGNE OU RATIFIE LE PACTE INTERNATIONAL
RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS OU Y ONT ADHERE

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Algérie	10 décembre 1968	
Allemagne, République fédérale d'	9 octobre 1968	17 décembre 1973
Argentine	19 février 1968	
Australie	18 décembre 1972	10 décembre 1975
Autriche	10 décembre 1973	
Barbade		5 janvier 1973 a/
Belgique	10 décembre 1968	
Bulgarie	8 octobre 1968	21 septembre 1970
Canada		19 mai 1976 a/
Chili	16 septembre 1969	10 février 1972
Chine		
Chypre	9 janvier 1967	2 avril 1969
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
Egypte	4 août 1967	
El Salvador	21 septembre 1967	
Equateur	29 septembre 1967	6 mars 1969
Espagne	28 septembre 1976	
Etats-Unis d'Amérique	5 octobre 1977	
Finlande	11 octobre 1967	19 août 1975
Guinée	28 février 1967	
Guyane	22 août 1968	
Honduras	19 décembre 1966	
Hongrie	25 mars 1969	17 janvier 1974
Irak	18 février 1969	25 janvier 1971
Iran	4 avril 1968	24 juin 1975
Irlande	1er octobre 1973	
Islande	30 décembre 1968	
Israël	19 décembre 1966	
Italie	18 janvier 1967	
Jamahiriya arabe libyenne		15 mai 1970 a/
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975

a/ Adhésion.

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Jordanie	30 juin 1972	28 mai 1975
Kenya		1er mai 1972 <u>a/</u>
Liban		3 novembre 1972 <u>a/</u>
Libéria	18 avril 1967	
Luxembourg	26 novembre 1974	
Madagascar	14 avril 1970	22 septembre 1971
Mali		16 juillet 1974 <u>a/</u>
Malte	22 octobre 1968	
Maroc	19 janvier 1977	
Maurice		12 décembre 1973 <u>a/</u>
Mongolie	5 juin 1968	
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Nouvelle-Zélande	12 novembre 1968	
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas	25 juin 1969	
Pérou	11 août 1977	
Philippines	19 décembre 1966	7 juin 1974
Pologne	2 mars 1967	18 mars 1977
Portugal	7 octobre 1976	
République arabe syrienne		21 avril 1969 <u>a/</u>
République démocratique allemande	27 mars 1973	8 novembre 1973
République socialiste soviétique de Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre 1973
République soci liste soviétique d'Ukraine	20 mars 1968	12 novembre 1973
République-Unie de Tanzanie		11 juin 1976 <u>a/</u>
Roumanie	27 juin 1968	9 décembre 1974
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	16 septembre 1968	20 mai 1976
Rwanda		16 avril 1975 <u>a/</u>
Sénégal	6 juillet 1970	
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Surinam		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Tchécoslovaquie	7 octobre 1968	23 décembre 1975
Tunisie	30 avril 1968	18 mars 1969
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973

a/ Adhésion.

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	24 juin 1969	
Yougoslavie	8 août 1967	2 juin 1971
Zaïre		1er novembre 1976 <u>a/</u>

a/ Adhésion.

Annexe II

LISTE DES ETATS QUI ONT SIGNE OU RATIFIE LE PACTE INTERNATIONAL
RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES OU Y ONT ADHERE

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Algérie	10 décembre 1968	
Allemagne, République fédérale d'	9 octobre 1968	17 décembre 1973
Argentine	19 février 1968	
Australie	18 décembre 1972	
Autriche	10 décembre 1973	
Barbade		5 janvier 1973 a/
Belgique	10 décembre 1968	
Bulgarie	8 octobre 1968	21 septembre 1970
Canada		19 mai 1976 a/
Chili	16 septembre 1969	10 février 1972
Chine		
Chypre	9 janvier 1967	2 avril 1969
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
Egypte	4 août 1967	
El Salvador	21 septembre 1967	
Equateur	29 septembre 1967	6 mars 1969
Espagne	28 septembre 1976	
Etats-Unis d'Amérique	5 octobre 1977	27 avril 1977
Finlande	11 octobre 1967	19 août 1975
Guinée	28 février 1967	
Guyane	22 août 1968	15 février 1977
Honduras	19 décembre 1966	
Hongrie	25 mars 1969	17 janvier 1974
Irak	18 février 1969	25 janvier 1971
Iran	4 avril 1968	24 juin 1975
Irlande	1er octobre 1973	
Islande	30 décembre 1968	
Israël	19 décembre 1966	
Italie	18 janvier 1967	
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Jamahiriya arabe libyenne		15 mai 1970 a/

a/ Adhésion.

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Jordanie	30 juin 1972	28 mai 1975
Kenya		1er mai 1972 <u>a/</u>
Liban		3 novembre 1972 <u>a/</u>
Libéria	18 avril 1967	
Luxembourg	26 novembre 1974	
Madagascar	17 septembre 1969	22 septembre 1971
Mali		16 juillet 1974
Maroc	19 janvier 1977	
Maurice		12 décembre 1973 <u>a/</u>
Mongolie	5 juin 1968	18 novembre 1974
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Nouvelle-Zélande	12 novembre 1968	
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas	25 juin 1969	
Pérou	11 août 1977	
Philippines	19 décembre 1966	
Pologne	2 mars 1967	18 mars 1977
Portugal	7 octobre 1976	
République arabe syrienne		21 avril 1969 <u>a/</u>
République démocratique allemande	27 mars 1973	8 novembre 1973
République socialiste soviétique de Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre 1973
République socialiste soviétique d'Ukraine	20 mars 1968	12 novembre 1973
République-Unie de Tanzanie		11 juin 1976 <u>a/</u>
Roumanie	27 juin 1968	9 décembre 1974
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	16 septembre 1968	20 mai 1976
Rwanda		16 avril 1975 <u>a/</u>
Sénégal	6 juillet 1970	
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Surinam		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Tchécoslovaquie	7 octobre 1968	23 décembre 1975
Tunisie	30 avril 1968	18 mars 1969
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	24 juin 1969	
Yougoslavie	8 août 1967	2 juin 1971
Zaïre		1er novembre 1976 <u>a/</u>

Annexe III

LISTE DES ETATS QUI ONT SIGNE OU RATIFIE LE PROTOCOLE FACULTATIF
SE RAPPORTANT AU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS
ET POLITIQUES OU Y ONT ADHERE

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Autriche	10 décembre 1973	
Barbade		5 janvier 1973 <u>a/</u>
Canada		19 mai 1976 <u>a/</u>
Chine		
Chypre	19 décembre 1966	
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
El Salvador	21 septembre 1967	
Equateur	4 avril 1968	6 mars 1969
Finlande	11 décembre 1967	19 août 1975
Guinée	19 mars 1975	
Honduras	19 décembre 1966	
Italie	30 avril 1976	
Jamaïque	19 décembre 1966	
Madagascar	17 septembre 1969	21 juin 1971
Maurice		12 décembre 1973 <u>a/</u>
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas	25 juin 1969	
Pérou	11 août 1977	
Philippines	19 décembre 1966	
Sénégal	6 juillet 1970	
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Surinam		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	15 novembre 1976	
Zaïre		1er novembre 1976

a/ Adhésion.